

Plans d'affectation – Où est en Vevey ?

Alors que plusieurs secteurs du territoire communal sont toujours soumis à des contraintes de planification et que certains plans d'affectation sont en cours d'élaboration depuis plusieurs années, le calendrier de leur aboutissement demeure difficile à appréhender.

La récente déconvenue liée au refus par la CDAP d'accorder le permis de construire pour le collège provisoire aux Galeries du Rivage interroge au-delà de la problématique scolaire. Sur ce point, l'urgence de trouver des sites permettant d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions est patente.

Cet épisode rappelle également une difficulté plus générale : une grande partie du territoire communal est aujourd'hui soumise à des zones réservées et privée de réglementation digne de ce nom. La Commune ne dispose d'aucun plan d'affectation (PA) récent permettant de définir durablement les possibilités d'aménagement de son territoire.

Or, un flou certain demeure quant à l'avancement des différentes planifications du territoire communal.

Les Plans d'affectations Nord-Ouest et Sud ont été mis à l'enquête publique du 10 janvier au 8 février 2026. Selon les informations publiées sur le site internet de la Commune, leur approbation par le Conseil communal serait envisagée « courant 2026 ». Toutefois, à ce jour, aucun préavis n'a été soumis audit Conseil.

Quant aux Plans d'affectations Vieille-Ville et Nord-Est, ils semblent toujours être en phase d'élaboration. Enfin, le secteur « Entrée de Ville Ouest », paraît, à ce stade, faire l'objet uniquement d'une vision directrice.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de disposer rapidement d'une vision claire de l'état d'avancement des différentes planifications, de leur calendrier prévisionnel et des éventuelles difficultés qui pourraient encore en retarder l'aboutissement.

Au vu de ce qui précède, je formule les questions suivantes :

1. Quel est l'état d'avancement précis de chacun des PA Nord-Ouest, Sud, Vieille-Ville et Nord-Est ?
2. Pour les PA Nord-Ouest et Sud, combien d'oppositions et d'observations ont été déposées à la suite de l'enquête publique et où en est leur traitement ?
3. Des modifications substantielles des PA Nord-Ouest et Sud sont-elles envisagées à la suite des enquêtes publiques et pourraient-elles nécessiter une nouvelle enquête ?
4. A quelles dates la Municipalité prévoit-elle de soumettre chacun des PA Nord-Ouest et Sud au Conseil communal et quelle est l'échéance désormais envisagée pour leur approbation / entrée en vigueur ?

Interpellation déposée le 1^{er} octobre 2026

5. Pour les PA Vieille-Ville et Nord-Est, quelles sont les prochaines étapes et quelles sont les dates cibles respectivement pour leur mise à l'enquête, leur soumission au Conseil communal et leur approbation ?
6. Quel est le statut de la planification du secteur « Entrée de Ville Ouest » et le calendrier prévisionnel ?
7. La Municipalité peut-elle présenter au Conseil communal un calendrier consolidé de l'ensemble des planifications territoriales, précisant pour chaque PA les principales étapes restantes et les échéances prévisionnelles jusqu'à son entrée en vigueur ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse écrite.

* * *

Au nom du groupe PLR Vevey,

Sarah Tobler
Présidente de groupe